

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2298

19 septembre 2008

SOMMAIRE

64 Investments S.A.	110303	International Mineral Finance S.à r.l.	110260
Abax Holding	110265	Kamea S.A.	110262
Acorn (Luxco) 1	110259	Laangwiss I sa	110260
Airglow S.A.	110300	Latina Energy S.A.	110271
Alban International S.A.	110268	L&C Edeka 2 S.à r.l.	110262
Alliance Santé Europe S.A.	110266	Le Clos Holding S.A.	110260
Caterpillar International Finance Luxembourg S.à r.l.	110258	L.H. Europe	110269
Compagnie de Construction Collinaire S.A.	110264	LuxCitation S.A.	110273
Compagnie de Construction Collinaire S.A.	110262	Lux Euro-Asian Investments III	110263
Compagnie de Construction Collinaire S.A.	110263	Lux Euro-Asian Investments III	110263
Compagnie de Participation - Holding International	110266	Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l. ...	110264
Credit Co-Invest II	110258	Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l. ...	110264
Credit Co-Invest II	110273	Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l. ...	110264
DWS GO S.A.	110258	Lux Euro-Asian Investments I S.à r.l.	110265
Eoliolux S.A.	110262	Lux Euro-Asian Investments I S.à r.l.	110265
Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l. ...	110266	McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l.	110265
Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l. ...	110269	Mood Media Group S.A.	110258
Field Point PE I (Luxembourg) S.à r.l. ...	110269	Natixis Global Associates	110271
Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l. ...	110266	Patron ES Investments S.à r.l.	110304
Field Point PE VIII (Luxembourg) S.à r.l.	110267	PKF Abax Trust	110268
Field Point PE VII (Luxembourg) S.à r.l.	110267	Pro Capital S.A.	110272
FNP Invest sa	110261	Resort Development AG	110270
Friob Consult S.A.	110261	Richmond Financial Corporation S.A. ...	110269
Garage de l'Est S.A.	110261	Richmond Financial Corporation S.A. ...	110268
Hermes Z - B Luxembourg	110268	Salon Creativ Coiffeur Anja S.à r.l.	110260
Hexagone Lux S.à r.l.	110304	Shiofra 1 S.à r.l.	110272
Hexagone Lux S.à r.l.	110259	Signum Luxembourg I S.A.	110259
Immologic S.A.	110271	TEP Investment Luxembourg S.à r.l. ...	110261
ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.	110259	The Baring Mexico Private Equity Investment Company	110270
Integro International S.à r.l.	110267	Vitol Euroasia S.A.	110271
Integro Luxembourg S.à r.l.	110270	Vodafone Broadview S.à r.l.	110301
		Vodafone Roaming Services S.à r.l.	110301
		Wealthworth S.A.	110263
		WP IV Investments S.à r.l.	110273

Caterpillar International Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.550.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 131.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008114835/242/13.

(080133265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Mood Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 112.404.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008114836/5770/12.

(080133160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Credit Co-Invest II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 139.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.
Paul FRIEDERS
Notaire

Référence de publication: 2008114842/212/12.

(080133591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

DWS GO S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 113.899.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 07 août 2008

- Les mandats des administrateurs M Bart Zech (dont l'adresse professionnelle est 12-14, rue Léon Thyès, M Xavier Saudreau (dont l'adresse professionnelle est Tour Société Générale 17, Cours Valmy 92987 Paris) et M Roeland Pels (dont l'adresse professionnelle est 12-14, rue Léon Thyès) sont reconduits et prendront fin lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2009 statuant sur les comptes de 2008.

Luxembourg, le 07 août 2008.
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2008115272/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signum Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 87.793.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 août 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008115274/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Hexagone Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 8B, Zone Industrielle de Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 105.061.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 septembre 2008.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2008114847/222/12.

(080133678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 96.469.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008114848/5770/12.

(080133162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Acorn (Luxco) 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.250,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 101.594.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115022/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10049. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

International Mineral Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 137.910.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008114849/5770/12.

(080133180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Laangwiss I sa, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 128.892.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROUET Ph.

Référence de publication: 2008114921/3525/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04948. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Salon Creativ Coiffeur Anja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 62.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SALON CREATIV COIFFEUR ANJA SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008114936/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Le Clos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 78.776.

EXTRAIT

En date du 15 juillet 2008, l'assemblée Générale annuelle à pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Jorrit Crompvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008115268/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Friob Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 74.301.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROUET Ph.

Référence de publication: 2008114922/3525/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04954. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

FNP Invest sa, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 60.772.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROUET Ph.

Référence de publication: 2008114924/3525/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04947. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Garage de l'Est S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 30.698.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROUET Ph.

Référence de publication: 2008114923/3525/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04957. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

TEP Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 136.609.

Suite à la constitution de TEP Holding Luxembourg S.à r.l. par apport en nature, Trading Emissions PLC a transféré 500 parts sociales à TEP Holding Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136 608.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115267/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

L&C Edeka 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.074.

EXTRAIT

En date du 27 août 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérante unique, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant unique de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2008115269/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00931. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Kamea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 95.359.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008114939/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08375. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Eoliolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 73.352.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008114940/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12965. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Compagnie de Construction Collinaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 57.045.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008114941/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00507. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Compagnie de Construction Collinaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 57.045.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008114942/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00509. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Lux Euro-Asian Investments III, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 83.310.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114943/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01171. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Lux Euro-Asian Investments III, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 83.310.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114944/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01164. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Wealthworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.260.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 août 2008 que la société INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., en abrégé INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219, Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée commissaire aux comptes pour terminer le mandat de la société DIRILOU S.A.R.L. avec la mission de statuer sur les comptes annuels 2006.

Luxembourg, le 25 août 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008115352/535/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00038. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Compagnie de Construction Collinaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 57.045.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 6 août 2008:

- Madame Valérie WESQUY, employée privée, née à Mont Saint Martin (France), le 6 mars 1968 et demeurant professionnellement 3, rue Bellevue à L-1227 Luxembourg a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Michele CANEPA.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 27/08/08.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008115354/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.405.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114946/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01129. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.405.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114945/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01135. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.405.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114947/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01124. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Lux Euro-Asian Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.404.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114948/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01110. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Lux Euro-Asian Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.404.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114949/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01108. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Abax Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 80.522.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Réviseurs d'entreprise

Experts comptables et fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008115741/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01831. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.003.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/09/2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008115760/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01337. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Alliance Santé Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.279.

Les comptes consolidés et le rapport de gestion consolidé établis par la maison-mère ALLIANCE BOOTS PLC avec siège social à Sedley Place, 4th Floor, 361 Oxford Street, London, W1C 2JL, Royaume-Uni pour l'exercice débutant le 1/1/2006 et clôturant au 31/3/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/8/08.

Signature.

Référence de publication: 2008114931/312/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01177. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.687.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2006 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.09.2008.

Paul Lefering.

Référence de publication: 2008115013/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11582. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.686.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2006 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.09.08.

Paul Lefering.

Référence de publication: 2008115014/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11585. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

CPHI, Compagnie de Participation - Holding International, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 24.466.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2008

Mme Valérie Wagner, née le 24 juillet 1968 à Gosselies et demeurant à B-5651 Walcourt, 4, rue les Acquois a été nommée administrateur en remplacement de M. Yvon Renggli, né le 23 juin 1948 à Sierre et demeurant à CH-3967 Vercorin, Chalet-les-Cerisiers, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2009.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008115636/7810/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Field Point PE VII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 119.325.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2006 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.09.2008.

Paul Lefering.

Référence de publication: 2008115015/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11587. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Field Point PE VIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 119.208.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2006 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.09.2008.

Paul Lefering.

Référence de publication: 2008115016/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11590. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Integro International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 118.711.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte de constitution de la société Integro Finance Europe S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, que la libération du capital social à été faite moyennant apport des parts sociales de la société Integro International S. à r.l.

En conséquence, la société Integro Finance Europe S. à r.l. est devenue la seule associée de la société Integro International S.à r.l.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Suit signature

Enregistré à Luxembourg - Sociétés,

Le 1 septembre 2 008

Référence: LSO CU/00255

Reçu quatorze euros (€ 14.-)

Droit d'enregistrement : € 12.-

Droit de timbre: € 2.-

Total: €14.-

Pr le Receveur (suit signature)

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008115244/220/30.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Hermes Z - B Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 104.289.

—
Version abrégée des comptes annuels

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115088/8817/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00874. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Alban International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 70.093.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115025/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01415. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Richmond Financial Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 43.863.

—
Version abrégée des comptes annuels

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115086/8817/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00903. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

PKF Abax Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 80.524.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Réviseurs d'entreprise

Experts comptables et fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008115740/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01832. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.596.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2006 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.09.2008.

Paul Lefering.

Référence de publication: 2008115012/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11581. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Field Point PE I (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.597.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2006 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.09.2008.

Paul Lefering.

Référence de publication: 2008115017/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11592. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

L.H. Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-7411 Ansembourg, Château d'Ansembourg.
R.C.S. Luxembourg B 25.006.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 9 mai 2007 que:
- Monsieur Ody-Marc DUCLOS, domicilié 3, rue de la Vallée, L-7411, Ansembourg a présenté sa démission en tant qu'administrateur de la société avec effet au 9 mai 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2008115358/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Richmond Financial Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 43.863.

Version abrégée des comptes annuels

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115085/8817/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00897. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Integro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.340.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'acte de constitution de la société Integro International S. à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, que la libération du capital social à été faite moyennant apport des parts sociales de la société Integro Luxembourg S.à r.l.

En conséquence, la société Integro International S.à r.l. est devenue la seule associée de la société Integro Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Suit signature

Enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 1^{er} septembre 2008. Référence: LSO CU/00256. - Reçu quatorze euros (€ 14.-).

Droit d'enregistrement: € 12.- + Droit de timbre: € 2.- = Total: €14.-.

Pr le Receveur (suit signature):

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008115245/220/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Resort Development AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.212.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 4. September 2008.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2008115659/231/14.

(080134060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

The Baring Mexico Private Equity Investment Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.924.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115768/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01570. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Immologic S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.879.

La société Georges & Associés S.à r.l. a dénoncé le siège social de la société Immologic S.A. sis au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 24 juillet 2008.

Monsieur François Georges, Monsieur Edouard Georges et Monsieur Peter Hamacher ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs, avec effet au 24 juillet 2008.

Monsieur François Georges a également démissionné de son mandat d'administrateur-délégué, avec effet au 24 juillet 2008.

Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 24 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Georges & Associés S.à r.l.

François Georges

Référence de publication: 2008114269/5710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Latina Energy S.A., Société Anonyme,

(anc. Vitol Euroasia S.A.).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.486.

Dépôt complémentaire se rapportant sur les comptes annuels déposés le 22/01/2007 L070010862.04.

Dépôt du rapport de commissaire au compte concernant les comptes au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008115763/6762/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01769. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Natix Global Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.843.

Les adresses professionnelles de Mme Eliza Deliyannides et Mr. Marc C. Doyle sont comme suit avec effet immédiat:

Eliza Deliyannides

Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, London EC4R 2YA, Royaume-Uni

Marc C. Doyle

Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, London EC4R 2YA, Royaume-Uni

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008115634/801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Shiofra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.257.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 août 2008

- Monsieur Charles Etonde, né le 27 février 1976 à Douala (Cameroun), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une période illimitée,

- Monsieur Andrras Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Le Conseil de Gérance se compose, dorénavant, comme suit:

M. Iain Macleod, M. Brian McMahon, M. Andreas Demmel et Charles Etonde.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115275/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pro Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 113.993.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire (18 juillet 2008)

En date du 18 juillet 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme PRO CAPITAL S.A. (la «Société») a pris les résolutions suivantes:

1. acceptation de la démission de la société RO INVESTMENT MANAGEMENT NV en tant qu'administrateur de la Société et en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 18 juillet 2008;

2. acceptation de la démission de Monsieur Arthur Phong et de Mademoiselle Isabelle Brucker en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 18 juillet 2008;

3. nomination de (i) Monsieur Stéphane Boury, né à Bagneux (France) le 21 juin 1966, résidant au 49, rue Bertholet, 94110 Arceuil (France), de (ii) Madame Rachel Boury, née à Paimpol (France), le 14 octobre 1966, résidant au 49, rue Bertholet, 94110 Arceuil (France), et de (iii) Monsieur Alex Van Zeeland, né à S-Gravenhage (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, résidant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 18 juillet 2008, chacun pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2009 et lorsque son successeur sera désigné;

4. nomination de Monsieur Stéphane Boury, précité, en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 18 juillet 2008;

5. acceptation de la démission de la société ARTEFACTO S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 18 juillet 2008;

6. nomination de la société Hesperange Nominees Ltd, avec siège social à Trinity Chambers, P.O. Box 4301, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 346556, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 18 juillet 2008, pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2009 et lorsque son successeur sera désigné.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008115276/257/33.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01038. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

WP IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.744.038,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008114830/242/13.

(080133343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

LuxCitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.406.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008114832/5770/12.

(080133087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Credit Co-Invest II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.196.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of June,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited, a private limited liability company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies in Gibraltar under the number 100564,

here represented by Natacha Trunkwald, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Gibraltar, on June 12, 2008.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Credit Co-Invest II, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated June 3, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. The Company's entire share capital amounts presently to twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000), divided into (i) ten thousand (10,000) ordinary shares in registered form with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up, and (ii) ten thousand (10,000) preferred equity stock certificates with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each (the PESCs and together with the Ordinary Shares, the Shares).

III. The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000) represented by ten thousand (10,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each and ten thousand (10,000) preferred equity stock certificates (the PESCs) having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, to forty thousand Pound Sterling (GBP 40,000), by the issuance of ten thousand (10,000) Ordinary Shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, having the same rights as the existing Ordinary Shares and

ten thousand (10,000) PESCs having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, having the same rights as the existing PESCs;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above, it being understood that an amount of twenty two million sixty nine thousand three hundred seventy five Pound Sterling (GBP 22,069,375) shall be allocated to the PESCs special capital reserve account of the Company;

3. Reduction of the share capital of the Company by an amount of twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000) in order to bring the share capital of the Company from forty thousand Pound Sterling (GBP 40,000) represented by twenty thousand (20,000) Ordinary Shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and 20,000 (twenty thousand) PESCs having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, by way of the cancellation of the ten thousand (10,000) Ordinary Shares and the ten thousand (10,000) PESCs held by the Company in its share capital subsequent to the contribution by Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited of all its assets and liabilities;

4. Subsequent amendment to articles 5.1., 5.2. and 5.3. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase and decrease of the share capital adopted under items 1. and 3. above;

5. Amendment to the register of the partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any partner of the Company, acting alone, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued Shares and the cancelled shares in the register of the partners of the Company;

6. Amendment to article 3 of the Articles (the objects clause) in order to have it read as follows:

"3.1. The objects of the Company will be strictly limited to (and since its formation the Company has engaged in no activities other than):

3.1.1. acquiring, servicing, owning, holding, selling, disposing of, financing and otherwise dealing with the Venture Assets;

3.1.2. the execution, delivery and performance of documentation relating to any Financing Arrangement; and

3.1.3. any actions or activities permitted under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg which are necessary or incidental thereto.

3.2. Notwithstanding any provision to the contrary of these Articles or any provision of the Law, the Company shall:

(a) be organized solely for the purposes specified in Article 3.1.;

(b) not engage, directly or indirectly, in any business unrelated to the purposes specified in Article 3.1.;

(c) not have any assets other than the Venture Assets and incidental personal property necessary for engaging in the Venture or as otherwise permitted under any Financing Arrangement;

(d) to the fullest extent permitted by law, not engage in, seek or consent to any dissolution, winding up, liquidation, consolidation or merger, in whole or in part, of the Company;

(e) not fail to correct any known misunderstanding regarding the separate identity of the Company;

(f) hold its assets in its own name;

(g) conduct its business in its own name and not permit its name, identity or type of entity to be changed;

(h) maintain all of its books, records, financial statements and bank accounts separate from those of its Affiliates and any constituent party; provided, however, that its assets may be included in a consolidated financial statement of its Affiliates; provided that (i) appropriate notation shall be made on such consolidated financial statements to indicate the separateness of the Company and its Affiliates and to indicate that the Company's assets and credit are not available to satisfy the debts and other obligations of its Affiliates or any other Person and (ii) such assets shall be listed on the Company's own separate balance sheet;

(i) file its own tax returns;

(j) pay its own liabilities (including, as applicable, shared personnel and overhead expenses, if any) out of its own funds and assets as they become due;

(k) observe all corporate formalities reasonably necessary to maintain its separateness;

(l) have no indebtedness other than (i) obligations incurred under a Financing Arrangement to acquire the Venture Assets or (ii) obligations the net proceeds of which are used to concurrently repay one hundred percent (100%) of the principal of, and accrued but unpaid interest on, and all other amounts due with respect to, any Financing Arrangement;

(m) except as contemplated in any Financing Arrangement, not assume or guarantee or become obligated for the debts of any Affiliate or hold out itself, its assets or its credit as being available to satisfy the obligations of any Affiliate;

(n) except as contemplated in any Financing Arrangement, not acquire obligations, stock or securities of its Partners or Affiliates;

(o) allocate fairly and reasonably shared expenses, if any, including, without limitation, shared office space and services performed by an employee of an Affiliate and use separate stationery, invoices and checks bearing its own name;

(p) except pursuant to any Financing Arrangement, not pledge its assets for the benefit of any other Person;

(q) hold itself out and identify itself as a separate and distinct entity under its own name and not as a division or part of any other Person;

(r) except as contemplated in any Financing Arrangement, not make loans or advances to any Person;

(s) not identify its Partners or any Affiliate thereof as a division or part of it;

(t) except for capital contributions or distributions permitted under the terms and conditions of these Articles and properly reflected on the books and records of the Company, not enter into or be a party to, any transaction with its Partners or its Affiliates except in the ordinary course of its business and on terms which are intrinsically fair and are not substantially less favourable in the aggregate to it than would be obtained in a comparable arms-length transaction with an unrelated third party;

(u) pay the salaries of its own employees (if any) from its own funds; and

(v) except as contemplated in any Financing Arrangement, not buy or hold evidence of indebtedness issued by any of the Partners (other than cash or investment-grade securities)."

7. Amendment to the existing articles 5.7., 5.8., 5.10., 10., 12.4., 13.7.,13.8., 16.4., 16.7., 17.1., 17.3., 17.4. and 18.4., in form of the draft articles attached thereto in Annex 1.;

8. Deletion of article 17.2.;

9. Insertion of a new article 12, which will have the following wording:

" **Art. 12. Administration.** The manager, or the Board, shall maintain the Company's accounts, books and records in such a manner that it will not be costly or difficult to segregate, ascertain or identify the Company's individual accounts, books and records from any other Person in each case in any material respect."

10. Renumbering of the existing article 16.7. into a new article 17. (i.e. "Art. 17. Definitions");

11. Subsequent full restatement of the Articles of the Company substantially in form of the draft articles of association attached thereto.in Annex 2.;

12. Miscellaneous.

IV. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company of twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000) represented by ten thousand (10,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each and ten thousand (10,000) preferred equity stock certificates (the PESCs) having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, to forty thousand Pound Sterling (GBP 40,000), by the issuance of ten thousand (10,000) Ordinary Shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, having the same rights as the existing Ordinary Shares and ten thousand (10,000) PESCs having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, having the same rights as the existing PESCs.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - payment

Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited, prenamed, declares to subscribe for the (i) ten thousand (10,000) newly issued Ordinary Shares of the Company, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and for the (ii) ten thousand (10,000) newly issued PESCs of the Company, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as described in the attached balance sheet (the Assets and Liabilities).

The contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company, in an aggregate amount of twenty two million eighty nine thousand three hundred seventy five Pound Sterling (GBP 22,089,375) is to be allocated as follows:

(i) an amount of twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of twenty two million sixty nine thousand three hundred seventy five Pound Sterling (GBP 22,069,375) shall be allocated to the PESCs special capital reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited dated June 12, 2008 and signed for approval by the management of Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited, which shows that the net asset value of the Assets and Liabilities contributed to the Company is worth at least twenty two million eighty nine thousand three hundred seventy five Pound Sterling (GBP 22,089,375).

It results furthermore from a certificate dated June 12, 2008, issued by the management of Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited that:

"1. the assets and liabilities (the Assets and Liabilities) contributed by Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited to the Company are shown on the attached balance sheet as per June 12, 2008;

2. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at twenty two million eighty nine thousand three hundred seventy five Pound Sterling (GBP 22,089,375) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited."

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000) in order to bring the share capital of the Company from forty thousand Pound Sterling (GBP 40,000) represented by (i) twenty thousand (20,000) Ordinary Shares of the Company, having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, and by (ii) twenty thousand (20,000) PESCs of the Company, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, to twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000) by way of the cancellation of (i) ten thousand (10,000) Ordinary Shares, and (ii) ten thousand (10,000) PESCs held by the Company in its share capital subsequent to the contribution by Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited of the Assets and Liabilities.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase and decrease in capital, as follows: Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited:

- ten thousand (10,000) Ordinary Shares, and
- ten thousand (10,000) PESCs.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5.1., 5.2. and 5.3. of the Articles of the Company so that they shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is represented by ten thousand (10,000) ordinary shares in registered form with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder (s) of Ordinary Shares is hereinafter individually referred to as an Ordinary Partner and collectively as the Ordinary Partners.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by ten thousand (10,000) preferred equity stock certificates with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each (the PESCs and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs is hereinafter individually referred to as a PESC Partner and collectively as the PESC Partners. The Ordinary Partner(s) and the PESC Partner(s) are hereinafter collectively referred to as the Partners.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000)."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of partners of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any partners of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Luxembourg International Consulting S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Shares and of the cancelled Shares in the appropriate register of partners of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles (the objects clause) in order to have it read as follows:

"3.1. The objects of the Company will be strictly limited to (and since its formation the Company has engaged in no activities other than):

- 3.1.1. acquiring, servicing, owning, holding, selling, disposing of, financing and otherwise dealing with the Venture Assets;
- 3.1.2. the execution, delivery and performance of documentation relating to any Financing Arrangement; and
- 3.1.3. any actions or activities permitted under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg which are necessary or incidental thereto.

3.2. Notwithstanding any provision to the contrary of these Articles or any provision of the Law, the Company shall:

- (a) be organized solely for the purposes specified in Article 3.1.;
- (b) not engage, directly or indirectly, in any business unrelated to the purposes specified in Article 3.1.;
- (c) not have any assets other than the Venture Assets and incidental personal property necessary for engaging in the Venture or as otherwise permitted under any Financing Arrangement;

(d) to the fullest extent permitted by law, not engage in, seek or consent to any dissolution, winding up, liquidation, consolidation or merger, in whole or in part, of the Company;

(e) not fail to correct any known misunderstanding regarding the separate identity of the Company;

(f) hold its assets in its own name;

(g) conduct its business in its own name and not permit its name, identity or type of entity to be changed;

(h) maintain all of its books, records, financial statements and bank accounts separate from those of its Affiliates and any constituent party; provided, however, that its assets may be included in a consolidated financial statement of its Affiliates; provided that (i) appropriate notation shall be made on such consolidated financial statements to indicate the separateness of the Company and its Affiliates and to indicate that the Company's assets and credit are not available to satisfy the debts and other obligations of its Affiliates or any other Person and (ii) such assets shall be listed on the Company's own separate balance sheet;

(i) file its own tax returns;

(j) pay its own liabilities (including, as applicable, shared personnel and overhead expenses, if any) out of its own funds and assets as they become due;

(k) observe all corporate formalities reasonably necessary to maintain its separateness;

(l) have no indebtedness other than (i) obligations incurred under a Financing Arrangement to acquire the Venture Assets or (ii) obligations the net proceeds of which are used to concurrently repay one hundred percent (100%) of the principal of and accrued but unpaid interest on, and all other amounts due with respect to, any Financing Arrangement;

(m) except as contemplated in any Financing Arrangement, not assume or guarantee or become obligated for the debts of any Affiliate or hold out itself, its assets or its credit as being available to satisfy the obligations of any Affiliate;

(n) except as contemplated in any Financing Arrangement, not acquire obligations, stock or securities of its Partners or Affiliates;

(o) allocate fairly and reasonably shared expenses, if any, including, without limitation, shared office space and services performed by an employee of an Affiliate and use separate stationery, invoices and checks bearing its own name;

(p) except pursuant to any Financing Arrangement, not pledge its assets for the benefit of any other Person;

(q) hold itself out and identify itself as a separate and distinct entity under its own name and not as a division or part of any other Person;

(r) except as contemplated in any Financing Arrangement, not make loans or advances to any Person;

(s) not identify its Partners or any Affiliate thereof as a division or part of it;

(t) except for capital contributions or distributions permitted under the terms and conditions of these Articles and properly reflected on the books and records of the Company, not enter into or be a party to, any transaction with its Partners or its Affiliates except in the ordinary course of its business and on terms which are intrinsically fair and are not substantially less favourable in the aggregate to it than would be obtained in a comparable arms-length transaction with an unrelated third party;

(u) pay the salaries of its own employees (if any) from its own funds; and

(v) except as contemplated in any Financing Arrangement, not buy or hold evidence of indebtedness issued by any of the Partners (other than cash or investment-grade securities)."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the existing articles 5.7., 5.8., 5.10., 10., 12.4., 13.7., 13.8., 16.4., 16.7., 17.1., 17.3., 17.4. and 18.4. of the Articles of the Company, so that they shall henceforth read as follows:

"5.7. Redemption by the Company of Shares - The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for distribution in accordance with article 17.3 of these Articles or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

5.8. Mandatory redemption of the PESC's by the Company - To the extent permissible by Law, the Company must redeem all (but not some) of the issued and outstanding PESC's at the earlier of (i) December 31, 2028, or (ii) the occurrence and continuation of an Event of Default.

5.10. Consideration payable to PESC Partner(s) on redemption - The PESC Partner(s), in consideration of a redemption of their PESC's by the Company under article 5.8 or 5.9 of these Articles, shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

(a) the PESC Investment Amount; and

(b) the PESC Coupon Entitlement; less

(c) any dividends declared but not yet paid to the PESC Partner(s) on the date the PESC's are redeemed or acquired by the Company under article 5.8 or 5.9 of these Articles.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances (i) by the individual signature of any manager of the Company, in case there is only a single manager and (ii) in case more than one manager has been appointed, by the joint signatures of any Class A manager and any Class B manager of the Company, or (iii), as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

12.4. Each Partner has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles to one vote.

13.7. For purposes of calculating the quorum requirements as set forth by the Law, a Share and a PESC are entitled to the same rights.

13.8. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of Partners owning at least three quarters of the share capital, provided however that an amendment of the Articles involving an amendment of article 3 (Corporate object) and/or an amendment of this article 13.8, shall require the unanimous consent of all Partners.

16.4. Coupons. Each financial year, out of the profit distributable by Law shown in the annual accounts of the Company adopted by the general meeting of Partners and subject to any prior distributions pursuant to article 16.6 of these Articles, the balance of the PESC Profit Account may be paid to the PESC Partner(s) as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the PESC Profit Account (taking into account the reduction in the PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the PESC Partner);

(b) in the case of an advance payment on dividends made to the PESC Partner(s): the balance of the PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESC Period End Date is the end of a financial year.

16.7. Definitions. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

Affiliate means, with respect to any Person, any other Person directly or indirectly Controlling or Controlled by or under direct or indirect common Control with such Person or any Person who has an immediate familial relationship, by blood, marriage or otherwise, with such Person.

Bank Debt means any and all credit facilities entered into by the Company, as borrower, with a financial institution, as lender.

Bank Debt Amount means the amount of principal and accrued but unpaid interest outstanding under the Bank Debt.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means June 3, 2008.

Control means either: (a) the ownership of forty-nine percent (49%) or more of the beneficial or economic interest or the voting power of the appropriate Entity or (b) the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management or policies of the controlled Person.

Entity means any general partnership, limited partnership, limited liability company, corporation, joint venture, trust, business trust, cooperative, or association.

Event of Default means:

(a) an encumbrancer taking possession of, or liquidator, administrator, receiver, administrative receiver, trustee or similar officer being appointed in respect of, the whole or a substantial part of the assets of the Company;

(b) the Company being unable or admitting its inability to pay its lawful debts as they mature or convening of a meeting of or preparing to enter into any arrangement or composition with or making a general assignment for the benefit of its creditors or being adjudicated bankrupt or insolvent; or

(c) the Company ceasing to carry on or suspending or threatening to cease to carry on or to suspend its business or a substantial part of the assets or business of the Company being seized confiscated or expropriated.

Financing Arrangement means any loan facility pursuant to which loans are extended to the Company for the purpose of financing the acquisition of the Venture Assets which, provided that such loans are (i) guaranteed by all of the Partners of the Company and (ii) secured by, among other things, (a) The term Financing Arrangement shall include any related guarantee by the Company of the obligations of an Affiliate of the Company under such loan facility and any pledge by the Company of the Venture Assets to secure the Company's obligations thereunder.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 16.1 of these Articles.

Minimum Required Taxable Amount means the minimum amount of profit to be reported by the Company in Luxembourg as taxable income from the PESC Investment, calculated as the product of (a) the Spread Margin, (b) the sum of the average PESC Investment Amount and the average Bank Debt Amount during the relevant PESC Coupon Period and (c) a fraction, the numerator of which is the actual number of days in the relevant PESC Coupon Period and the denominator of which is 365.

PESC Coupon Entitlement means, with respect to any PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the PESC Coupon Rate, and (b) the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period.

PESC Coupon Period means the period:

(a) starting on (and including) the Commencement Date or a PESC Period End Date; and

(b) ending on (but not including) the next PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant PESC Coupon Period.

PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the PESC Investment for the relevant PESC Coupon Period, minus (a) interest accrued under the Bank Debt during the relevant PESC Coupon Period, and (ii) the Company's remaining expenses allocable to such PESC Coupon Period, and (iii) the Minimum Required Taxable Amount for such PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period.

PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the PESC (including the share premium contributions thereon) and the proceeds from the Bank Debt, including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each PESC multiplied by the number of PESC on issue; and
- (b) the balance of the PESC Special Capital Reserve Account; and
- (c) with respect to any financial year, the amounts that have not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year, or which have been allocated to the PESC Profit Account but withdrawn due to the allocation of losses.

PESC Period End Date means:

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 5.8 of these Articles; and
- (b) each date of redemption of the PESC by the Company pursuant to article 5.8 and 5.9 of these Articles; or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

PESC Profit Account has the meaning given to it in article 17.1 (c) of these Articles.

Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.4 of these Articles.

PESC Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in article 5.5 of these Articles.

Person means any individual or Entity.

Profit Accounts means the PESC Profit Account and the General Profit Account.

Spread Margin means 1/8 %, unless determined differently by the Board.

Total Net Earnings available for Distribution or " **TNED** " has the meaning given in article 17.3 of these Articles.

Venture means the purposes described in Article 3.

Venture Assets means interests in bank loans or participations purchased by the Company with the proceeds of any Financing Arrangement.

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Partners (Partners meaning PESC Partners or/and Ordinary Partners), appointed by a resolution of the single Partner or a resolution of the general meeting of Partners (comprising the Ordinary Partners and the PESC Partners) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the PESC Partner(s), the PESC Investment Amount and the balance of the PESC Profit Account, where the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the partner(s) provided for in article 18.1. is the end of a financial year;

(b) second, to the Ordinary Partner(s).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

17.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by Law by the person appointed for that purpose in the resolution of the single Partner or the general meeting of Partners (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), to dissolve the Company. Where the single Partner or the general meeting of the Partners has not appointed such person, the liquidators shall do so.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 17.2. of the Articles of the Company.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 12., which will have the following wording:

" **Art. 12. Administration.** The manager, or the Board, shall maintain the Company's accounts, books and records in such a manner that it will not be costly or difficult to segregate, ascertain or identify the Company's individual accounts, books and records from any other Person in each case in any material respect."

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to renumber the existing article 16.7. into a new article 17. (i.e. "Art. 17. Definitions").

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolves, in consideration of the above amendments, to completely restate and renumber the Articles taking into account the preceding resolutions. The Articles shall henceforth read as follows:

"I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Credit Co-Invest II" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole partner or of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The objects of the Company will be strictly limited to (and since its formation the Company has engaged in no activities other than):

3.1.1 acquiring, servicing, owning, holding, selling, disposing of, financing and otherwise dealing with the Venture Assets;

3.1.2 the execution, delivery and performance of documentation relating to any Financing Arrangement; and

3.1.3 any actions or activities permitted under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg which are necessary or incidental thereto.

3.2. Notwithstanding any provision to the contrary of these Articles or any provision of the Law, the Company shall:

(a) be organized solely for the purposes specified in Article 3.1.;

(b) not engage, directly or indirectly, in any business unrelated to the purposes specified in Article 3.1.;

(c) not have any assets other than the Venture Assets and incidental personal property necessary for engaging in the Venture or as otherwise permitted under any Financing Arrangement;

(d) to the fullest extent permitted by law, not engage in, seek or consent to any dissolution, winding up, liquidation, consolidation or merger, in whole or in part, of the Company;

(e) not fail to correct any known misunderstanding regarding the separate identity of the Company;

(f) hold its assets in its own name;

(g) conduct its business in its own name and not permit its name, identity or type of entity to be changed;

(h) maintain all of its books, records, financial statements and bank accounts separate from those of its Affiliates and any constituent party; provided, however, that its assets may be included in a consolidated financial statement of its Affiliates; provided that (i) appropriate notation shall be made on such consolidated financial statements to indicate the separateness of the Company and its Affiliates and to indicate that the Company's assets and credit are not available to satisfy the debts and other obligations of its Affiliates or any other Person and (ii) such assets shall be listed on the Company's own separate balance sheet;

(i) file its own tax returns;

(j) pay its own liabilities (including, as applicable, shared personnel and overhead expenses, if any) out of its own funds and assets as they become due; (k) observe all corporate formalities reasonably necessary to maintain its separateness;

(l) have no indebtedness other than (i) obligations incurred under a Financing Arrangement to acquire the Venture Assets or (ii) obligations the net proceeds of which are used to concurrently repay one hundred percent (100%) of the principal of, and accrued but unpaid interest on, and all other amounts due with respect to, any Financing Arrangement;

(m) except as contemplated in any Financing Arrangement, not assume or guarantee or become obligated for the debts of any Affiliate or hold out itself, its assets or its credit as being available to satisfy the obligations of any Affiliate;

(n) except as contemplated in any Financing Arrangement, not acquire obligations, stock or securities of its Partners or Affiliates;

(o) allocate fairly and reasonably shared expenses, if any, including, without limitation, shared office space and services performed by an employee of an Affiliate and use separate stationery, invoices and checks bearing its own name;

(p) except pursuant to any Financing Arrangement, not pledge its assets for the benefit of any other Person;

(q) hold itself out and identify itself as a separate and distinct entity under its own name and not as a division or part of any other Person;

(r) except as contemplated in any Financing Arrangement, not make loans or advances to any Person;

(s) not identify its Partners or any Affiliate thereof as a division or part of it;

(t) except for capital contributions or distributions permitted under the terms and conditions of these Articles and properly reflected on the books and records of the Company, not enter into or be a party to, any transaction with its Partners or its Affiliates except in the ordinary course of its business and on terms which are intrinsically fair and are not substantially less favourable in the aggregate to it than would be obtained in a comparable arms-length transaction with an unrelated third party;

(u) pay the salaries of its own employees (if any) from its own funds; and

(v) except as contemplated in any Financing Arrangement, not buy or hold evidence of indebtedness issued by any of the Partners (other than cash or investment-grade securities).

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Partners.

II. Capital - shares

5.1. The Company's corporate capital is represented by ten thousand (10,000) ordinary shares in registered form with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares is hereinafter individually referred to as an Ordinary Partner and collectively as the Ordinary Partners.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by ten thousand (10,000) preferred equity stock certificates with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each (the PESCOs and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCOs is hereinafter individually referred to as a PESC Partner and collectively as the PESC Partners.

The Ordinary Partner(s) and the PESC Partner(s) are hereinafter collectively referred to as the Partners.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000).

5.4. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Share Premium Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares to the Company. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. Any distribution of such reserve will be subject to sufficient funds for distribution being available.

5.5. The Company shall maintain a special capital reserve account for the PESCOs (the PESCOs Special Capital Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the PESCOs to the Company. Amounts so recorded to this special capital reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. Any distribution of such reserve will be subject to sufficient funds for distribution being available.

5.6. The corporate capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single Partner or, as the case may be, by the general meeting of Partners, composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.7. Redemption by the Company of Shares - The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for distribution in accordance with article 17.3 of these Articles or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

5.8. Mandatory redemption of the PESCOs by the Company - To the extent permissible by Law, the Company must redeem all (but not some) of the issued and outstanding PESCOs at the earlier of (i) December 31, 2028, or (ii) the occurrence and continuation of an Event of Default.

5.9. Optional redemption of the PESCOs by the Company - Subject to article 5.7 of these Articles, the Company may redeem the PESCOs with at least six (6) calendar days prior written notice to each PESC Partner, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.7 of these Articles (as the case may be).

5.10. Consideration payable to PESC Partner(s) on redemption - The PESC Partner(s), in consideration of a redemption of their PESCOs by the Company under article 5.8 or 5.9 of these Articles, shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

(a) the PESC Investment Amount; and

(b) the PESC Coupon Entitlement; less

(c) any dividends declared but not yet paid to the PESC Partner(s) on the date the PESCOs are redeemed or acquired by the Company under article 5.8 or 5.9 of these Articles.

Art. 6. Ordinary Shares and PESCOs.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among Partners, thus among PESC Partners and Ordinary Partners, or, if there is not more than one Partner in the Company (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both), to third parties.

In case of plurality of Partners, the transfer of Shares to either non-Ordinary Partners or/and non PESC Partners is subject to the prior approval of the general meeting of Partners (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

An Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3 A register of the Partners will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Partner who so requests.

III. Management - representation

Art. 7. The board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers appointed by a resolution of the sole Partner or of the general meeting of Partners, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers composed of Class A managers and Class B managers (the Board). The managers need not to be Partner(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole Partner or of the general meeting of Partners.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the Partner(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the Board of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of Board of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances (i) by the individual signature of any manager of the Company, in case there is only a single manager and (ii) in case more than one manager has been appointed, by the joint signatures of any Class A manager and any Class B manager of the Company, or (iii), as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 12. Administration. The manager, or the Board, shall maintain the Company's accounts, books and records in such a manner that it will not be costly or difficult to segregate, ascertain or identify the Company's individual accounts, books and records from any other Person in each case in any material respect.

IV. General meetings of shareholders and circular resolutions

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. Resolutions of the Partners are adopted at general meetings of Partners (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Circular Resolutions).

13.2. Where resolutions are to be adopted by way of Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Partners, in accordance with the Articles. The Partners cast their vote by signing, in one or several counterparts, the Circular Resolutions, all of which taken together constitute one and the same document.

13.3. Where the Company has one Partner, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole Partner are recorded in minutes or drawn up in writing.

13.4. Each Partner has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles to one vote.

Art. 14. Notices, quorum, majority and voting procedures.

14.1. The Partners are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of Partners representing more than one-half of the share capital.

14.2. Written notice of any General Meeting is given to all Partners at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

14.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

14.4. If all the Partners are present or represented and consider themselves, as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

14.5. A Partner may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Partner) in order to be represented at any General Meeting.

14.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Circular Resolutions are passed by Partners owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Partners are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.7. For purposes of calculating the quorum requirements as set forth by the Law, a Share and a PESC are entitled to the same rights.

14.8. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of Partners owning at least three-quarters of the share capital, provided however that an amendment of the Articles involving an amendment of article 3 (Corporate object) and/or an amendment of this article 14.8, shall require the unanimous consent of all Partners.

14.9. Any change in the nationality of the Company and any increase of a Partner's commitment in the Company require the unanimous consent of the Partners.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 15. Financial year and annual general meeting of Partners.

15.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

15.2 Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and Partners towards the Company.

15.3 Each Partner may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

15.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 16. Réviseur d'entreprises.

16.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

16.2. The Partners appoint the réviseur (s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-elected.

Art. 17. Profit and Loss Allocation.

17.1. General - The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
- (b) a PESC profit account (the PESC Profit Account); and
- (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESC Profit Account), all to be kept in Pound Sterling (GBP).

17.2. Allocation of Losses - Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of Partners shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

17.3. Allocation of Profits - Each financial year, all of the profit distributable by Law shown in the annual accounts of the Company adopted by the general meeting of Partners, which, for the avoidance of doubt, shall include the PESC Coupon Entitlement, must be:

- (a) first, aggregated with the sum of the PESC Coupon Entitlements for prior PESC Coupon Periods which have remained undistributed; and
- (b) thereafter, the total of such sums (the Total Net Earnings available for Distribution or TNED) must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.1 of these Articles in the following order:
 - (i) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company; and
 - (ii) second, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
 - (iii) third, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2 of these Articles in a subsequent financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
 - (iv) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the sum of the PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
 - (v) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (i) to and including (iv) shall be allocated to the General Profit Account.

17.4. Coupons - Each financial year, out of the profit distributable by Law shown in the annual accounts of the Company adopted by the general meeting of Partners and subject to any prior distributions pursuant to article 17.6 of these Articles, the balance of the PESC Profit Account may be paid to the PESC Partner(s) as a dividend, calculated on the following basis:

- (a) in case of a final dividend: the balance of the PESC Profit Account (taking into account the reduction in the PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the PESC Partner);
- (b) in the case of an advance payment on dividends made to the PESC Partner(s): the balance of the PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESC Period End Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by article 17.4 of these Articles can only be made to the Partners (comprising the PESC Partners and the Ordinary Partners) pursuant to a resolution of the sole Partner or a unanimous resolution of the General Meeting where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the PESC Partner(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the PESC Profit Account.

17.6. Interim Dividends - Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Partners within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Partners must refund the excess to the Company.

Art. 18. Definitions. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

Affiliate means, with respect to any Person, any other Person directly or indirectly Controlling or Controlled by or under direct or indirect common Control with such Person or any Person who has an immediate familial relationship, by blood, marriage or otherwise, with such Person.

Bank Debt means any and all credit facilities entered into by the Company, as borrower, with a financial institution, as lender.

Bank Debt Amount means the amount of principal and accrued but unpaid interest outstanding under the Bank Debt.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means June 3, 2008.

Control means either: (a) the ownership of forty-nine percent (49%) or more of the beneficial or economic interest or the voting power of the appropriate Entity or (b) the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management or policies of the controlled Person.

Entity means any general partnership, limited partnership, limited liability company, corporation, joint venture, trust, business trust, cooperative, or association.

Event of Default means:

(a) an encumbrancer taking possession of, or liquidator, administrator, receiver, administrative receiver, trustee or similar officer being appointed in respect of, the whole or a substantial part of the assets of the Company;

(b) the Company being unable or admitting its inability to pay its lawful debts as they mature or convening of a meeting of or preparing to enter into any arrangement or composition with or making a general assignment for the benefit of its creditors or being adjudicated bankrupt or insolvent; or

(c) the Company ceasing to carry on or suspending or threatening to cease to carry on or to suspend its business or a substantial part of the assets or business of the Company being seized confiscated or expropriated.

Financing Arrangement means any loan facility pursuant to which loans are extended to the Company for the purpose of financing the acquisition of the Venture Assets which, provided that such loans are (i) guaranteed by all of the Partners of the Company and (ii) secured by, among other things, (a) The term Financing Arrangement shall include any related guarantee by the Company of the obligations of an Affiliate of the Company under such loan facility and any pledge by the Company of the Venture Assets to secure the Company's obligations thereunder.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 17.1. of these Articles.

Minimum Required Taxable Amount means the minimum amount of profit to be reported by the Company in Luxembourg as taxable income from the PESC Investment, calculated as the product of (a) the Spread Margin, (b) the sum of the average PESC Investment Amount and the average Bank Debt Amount during the relevant PESC Coupon Period and (c) a fraction, the numerator of which is the actual number of days in the relevant PESC Coupon Period and the denominator of which is 365.

PESC Coupon Entitlement means, with respect to any PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the PESC Coupon Rate, and (b) the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period.

PESC Coupon Period means the period:

(a) starting on (and including) the Commencement Date or a PESC Period End Date; and

(b) ending on (but not including) the next PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant PESC Coupon Period.

PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the PESC Investment for the relevant PESC Coupon Period, minus (a) interest accrued under the Bank Debt during the relevant PESC Coupon Period, and

(ii) the Company's remaining expenses allocable to such PESC Coupon Period, and

(iii) the Minimum Required Taxable Amount for such PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period.

PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the PESC's (including the share premium contributions thereon) and the proceeds from the Bank Debt, including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

PESC Investment Amount means the sum of:

(a) the nominal value of each PESC multiplied by the number of PESC's on issue; and

(b) the balance of the PESC Special Capital Reserve Account; and

(c) with respect to any financial year, the amounts that have not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year, or which have been allocated to the PESC Profit Account but withdrawn due to the allocation of losses.

PESC Period End Date means:

(a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 5.8. of these Articles; and

(b) each date of redemption of the PESC's by the Company pursuant to article 5.8 and 5.9 of these Articles; or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

PESC Profit Account has the meaning given to it in article 17.1 (b) of these Articles.

Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.4. of these Articles.

PESC Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in article 5.5. of these Articles.

Person means any individual or Entity.

Profit Accounts means the PESC Profit Account and the General Profit Account.

Spread Margin means 1/8 %, unless determined differently by the Board.

Total Net Earnings available for Distribution or " **TNED** " has the meaning given in article 17.3. (b) of these Articles.

Venture means the purposes described in Article 3.

Venture Assets means interests in bank loans or participations purchased by the Company with the proceeds of any Financing Arrangement.

VI. Dissolution - liquidation

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Partners (Partners meaning PESC Partners or/and Ordinary Partners), appointed by a resolution of the single Partner or a resolution of the general meeting of Partners (comprising the Ordinary Partners and the PESC Partners) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

19.2. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the PESC Partner(s), the PESC Investment Amount and the balance of the PESC Profit Account, where the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the partner(s) provided for in article 19.1. is the end of a financial year;

(b) second, to the Ordinary Partner(s).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

19.3. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by Law by the person appointed for that purpose in the resolution of the single Partner or the general meeting of Partners (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), to dissolve the Company. Where the single Partner or the general meeting of the Partners has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VII. General provisions

20.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

20.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

20.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. In case of circular resolutions, signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

20.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately € 11,500.

Capital Duty exemption

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited, a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29,1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le douze juin,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 100564,

Ici représentée par Natacha Trunkwald, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Gibraltar le 12 juin 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited est l'associé unique de Credit Co-Invest II, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. L'intégralité du capital social de la Société s'élève actuellement à vingt mille livres Sterling (GBP 20.000) divisé en (i) dix mille (10.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées, et (ii) dix mille (10.000) certificats de parts privilégiées d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacun (les PESCs et avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales).

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt mille livres Sterling (GBP 20.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille livres Sterling (GBP 20.000) représenté par (i) dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, et (ii) dix mille (10.000) PESCs d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacun, à quarante mille livres Sterling (GBP 40.000) par l'émission de (i) dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune ayant les mêmes droits que ceux attachés aux Parts Sociales Ordinaires en existence et (ii) de dix mille (10.000) nouveaux PESCs, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacun, ayant les mêmes droits que ceux attachés aux PESCs en existence;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital mentionnée au point 1. ci-dessus, étant entendu qu'un montant de vingt deux millions soixante-neuf mille trois cent soixante quinze livres Sterling (GBP 22.069.375) sera affecté au compte réserve de capital spécial PESCs de la Société;

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt mille livres Sterling (GBP 20.000) afin de porter le capital social de la Société de quarante mille livres Sterling (GBP 40.000) représenté par (i) vingt mille (20.000) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, et (ii) vingt mille (20.000) PESCs d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacun par l'annulation des (i) dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires et des (ii) dix mille (10.000) PESCs détenus par la Société dans son propre capital social à la suite de l'apport par Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited de tous ses actifs et passifs;

4. Modification subséquente de l'article 5.1., 5.2. et 5.3. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation et la réduction de capital adoptées aux points 1. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité conféré à tout gérant de la Société, agissant seul, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des Parts Sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre concerné des associés de la Société;

6. Modification de l'article 3. des statuts de la Société (la clause d'objet social) qui aura dès lors la teneur suivante:

«3.1 Les objets de la Société seront strictement limités à (et depuis sa constitution la Société ne s'est engagée dans aucune activité autre que):

3.1.1 l'acquisition, l'entretien, la possession, la détention, la vente, la cession, le financement ou autre activité qui se rapporte aux Capitaux d'Entreprise;

3.1.2 l'exécution, la livraison et la réalisation de la documentation relative à tout Accord de Financement; et

3.1.3 toutes les actions ou activités autorisées en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg qui sont nécessaires ou accessoires.

3.2. Nonobstant toute disposition contraire aux présents Statuts ou toute disposition de la Loi, la Société:

(a) sera organisée uniquement pour les buts mentionnés à l'article 3.1.;

(b) ne s'engagera pas, directement ou indirectement, dans une affaire sans rapport avec les objets mentionnés à l'article 3.1.;

(c) n'aura pas d'autres actifs que les Capitaux d'Entreprise et la propriété personnelle accessoire nécessaire pour s'engager dans l'Entreprise ou autrement autorisés par un Accord de Financement;

(d) dans la plus large mesure permise par loi, ne s'engagera pas dans, ne recherchera ou ne consentira à toute dissolution, liquidation, consolidation ou fusion, entièrement ou partiellement, de la Société;

(e) ne manquera pas de corriger tout malentendu connu concernant l'identité séparée de la Société;

(f) détiendra ses capitaux en son propre nom;

(g) mènera ses affaires pour son propre compte et ne permettra pas que son nom, identité ou type d'entité soient modifiés;

(h) conservera tous ses livres, enregistrements, comptes annuels et relevés bancaires séparés de ceux de ses Affiliés et de n'importe quelle partie constitutive; pourvu que, cependant, ses actifs puissent être inclus dans les comptes annuels consolidés de ses Affiliés; à condition que (i) la notation appropriée soit faite dans ces comptes annuels consolidés pour

indiquer la différence de la Société et ses Affiliés et pour indiquer que les actifs et le crédit ne sont pas disponibles en vue de satisfaire les dettes et autres obligations de ses Affiliés ou de toute autre personne et (ii) que ces actifs soient énumérés sur le propre bilan séparé de la Société;

(i) remplira ses propres déclarations d'impôt;

(j) payera ses propres dettes (en ce compris, le cas échéant, le personnel commun, charges d'exploitation) de ses propres fonds et actifs quand elles arriveront à échéance;

(k) respectera toutes les formalités sociales nécessaires et raisonnables pour maintenir son indépendance;

(l) n'aura aucun endettement autre que (i) les obligations en vertu d'un Accord de Financement pour acquérir les Capitaux d'Entreprises ou (ii) les obligations dont les recettes nettes sont utilisées simultanément pour repayer cent pour cent (100%) du montant principal de, et tous les intérêts courus mais non versés, et tous les autres montants dus en relation avec, tout Accord de Financement;

(m) sauf si un Accord de Financement l'envisage, n'assumera ni ne garantira ou deviendra redevable des dettes de tout Affilié ou ne se portera pas garant, ni ne mettra ses actifs ou ses crédits à disposition pour satisfaire les obligations de tout Affilié;

(n) sauf si un Accord de Financement l'envisage, n'acquerra pas d'obligations, d'actions ou de titres de ses Associés ou Affiliés;

(o) affectera de manière juste et raisonnable les dépenses communes, le cas échéant, en ce compris, sans limitation, les bureaux communs, les services prestes par un employé d'un Affilié et utilisera un papier à entête différent, des factures et des chèques portant son propre nom;

(p) sauf en vertu de tout Accord de Financement, ne gagera pas ses actifs en faveur d'une autre Personne;

(q) sera indépendante, et s'identifiera comme une entité séparée et distincte sous son nom propre et non comme une division ou partie de toute autre Personne;

(r) sauf si un Accord de Financement l'envisage, n'accordera pas d'emprunt ou d'avances à une Personne;

(s) n'identifiera pas ses Associés ou tout Affilié de ses Associés comme faisant partie d'elle ou comme une de ses divisions;

(t) sauf pour des apports en capital ou distributions permis par les termes et conditions de ces Statuts et correctement reflétés dans les livres et registres de la Société, ne conclura pas ou ne sera pas partie d'une transaction avec ses Associés ou Affiliés sauf pour ses opérations courantes et à des conditions intrinsèquement justes et qui ne sont pas moins favorables en substance dans l'ensemble que celles qu'elle aurait obtenues dans une transaction comparable dans des conditions normales avec un tiers;

(u) versera les salaires de ses propres employés (le cas échéant) de ses propres fonds;

(v) sauf si un Accord de Financement l'envisage, n'achètera pas et ne conservera de preuve d'endettement émise par un de ses Associés (autre que des espèces ou des titres ayant valeur d'investissement.»;

7. Modification des articles actuels 5.7., 5.8., 5.10., 10., 12.4., 13.7.,13.8., 16.4., 16.7., 17.1., 17.3., 17.4. et 18.4., qui auront la teneur indiquée en Annexe 1.;

8. Suppression de l'article 17.2.;

9. Insertion d'un nouvel article 12. qui aura la teneur suivante:

« **Art. 12. Gestion.** Le gérant, ou le Conseil, tiendra les comptes de la Société, les livres et les enregistrements de telle sorte qu'il ne soit pas coûteux, ni ardu de séparer, de vérifier ou d'identifier les comptes individuels de la Société, ses livres et ses enregistrements de ceux de toute autre Personne au cas par cas, en toute matière.»;

10. Renumérotation de l'existant article 16.7. en un nouvel article 17. (à savoir «Art. 17. Définitions»);

11. Refonte totale subséquente des Statuts de la Société qui auront la teneur indiquée en Annexe 2.;

12. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille livres Sterling (GBP 20.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille livres Sterling (GBP 20.000) représenté par (i) dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, et (ii) dix mille (10.000) PESCs d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacun, à quarante mille livres Sterling (GBP 40.000) par l'émission de (i) dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune ayant les mêmes droits que ceux attachés aux Parts Sociales Ordinaires en existence et de (ii) dix mille (10.000) nouveaux PESCs, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacun, ayant les mêmes droits que ceux attachés aux PESCs en existence.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - paiement

Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited, prénommée, déclare souscrire aux (i) dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et aux (ii) dix mille (10.000) nouveaux PESCs, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacun et les libère par un apport en nature se composant de tous ses actifs et passifs décrits dans le bilan annexé (les Actifs et Passifs).

L'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société, d'un montant total de vingt deux millions quatre-vingt neuf mille trois cent soixante quinze livres Sterling (GBP 22.089.375) sera entièrement affecté de la façon suivante:

- (i) un montant de vingt mille livres Sterling (GBP 20.000) est alloué au capital social de la Société, et
- (ii) un montant de vingt deux millions soixante neuf mille trois cent soixante quinze livres Sterling (GBP 22.069.375) est alloué au compte réserve de capital spécial PESCs de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société est documenté, entre autre, par un bilan de Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited au 12 juin 2008 et signé pour accord par le directoire de Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited, qui montre que la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société est au moins équivalente à vingt deux millions quatre-vingt neuf mille trois cent soixante quinze livres Sterling (GBP 22.089.375).

Il résulte par ailleurs d'un certificat du 12 juin 2008, émis par le directoire de Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited que:

«1. les actifs et passifs (les Actifs et Passifs) apportés par Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited à la Société sont renseignés par le bilan ci-joint à la date du 12 juin 2008;

2. se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs est évaluée au moins au montant de vingt deux millions quatre-vingt neuf mille trois cent soixante quinze livres Sterling (GBP 22.089.375) et depuis la date du bilan il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;

3. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement cessibles par Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited et ne sont soumis à aucune restriction ou nantissement ou droit limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

4. toutes les formalités afin de transférer la détention des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par le directoire de Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited.»

Copies des documents susmentionnés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt mille livres Sterling (GBP 20.000) afin de porter le capital social de son montant de quarante mille livres Sterling (GBP 40.000) représenté par (i) vingt mille (20.000) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, et (ii) vingt mille (20.000) PESCs d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacun par l'annulation de (i) dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, et (ii) dix mille (10.000) PESCs d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacun, détenus par la Société dans son propre capital social résultant de l'apport par Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited des Actifs et Passifs.

L'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société est, suivant l'augmentation et la réduction de capital, comme suit:

- Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited:
- dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires, et
 - dix mille (10.000) PESCs.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.1., 5.2. et 5.3. des Statuts de la Société de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

«5.1 Le capital social est représenté par dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Ordinaires est ci-après individuellement défini comme un Associé Ordinaire et collectivement comme Associés Ordinaires.»

5.2. Le capital social est aussi représenté par dix mille (10.000) PESCs d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacun (les PESCs et ensemble avec les Parts Ordinaires, les Parts), lesquels sont rachetables conformément aux Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCs est ci-après individuellement défini comme un Associé PESC et collectivement comme des Associés PESCs. Les Associés Ordinaires et les Associés PESCs sont ci-après définis collectivement comme les Associés.

5.3. L'entier capital social s'élève donc à vingt mille livres Sterling (GBP 20.000).»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements susmentionnés et donne pouvoir et autorise n'importe quel gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens &

Loeff et tout employé de Luxembourg International Consulting S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des Parts nouvellement émises et les Parts annulées dans le registre des parts sociales de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3. des statuts de la Société (la clause d'objet social) qui aura dès lors la teneur suivante:

«3.1 Les objets de la Société seront strictement limités à (et depuis sa constitution la Société ne s'est engagée dans aucune activité autre que):

3.1.1 l'acquisition, l'entretien, la possession, la détention, la vente, la cession, le financement ou autre activité qui se rapporte aux Capitaux d'Entreprise;

3.1.2 l'exécution, la livraison et la réalisation de la documentation relative à tout Accord de Financement; et

3.1.3 toutes les actions ou activités autorisées en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg qui sont nécessaires ou accessoires.

3.2. Nonobstant toute disposition contraire aux présents Statuts ou toute disposition de la Loi, la Société:

(a) sera organisée uniquement pour les buts mentionnés à l'article 3.1.;

(b) ne s'engagera pas, directement ou indirectement, dans une affaire sans rapport avec les objets mentionnés à l'article 3.1.;

(c) n'aura pas d'autres actifs que les Capitaux d'Entreprise et la propriété personnelle accessoire nécessaire pour s'engager dans l'Entreprise ou autrement autorisés par un Accord de Financement;

(d) dans la plus large mesure permise par loi, ne s'engagera pas dans, ne recherchera ou ne consentira à toute dissolution, liquidation, consolidation ou fusion, entièrement ou partiellement, de la Société;

(e) ne manquera pas de corriger tout malentendu connu concernant l'identité séparée de la Société;

(f) détiendra ses capitaux en son propre nom;

(g) mènera ses affaires pour son propre compte et ne permettra pas que son nom, identité ou type d'entité soient modifiés;

(h) conservera tous ses livres, enregistrements, comptes annuels et relevés bancaires séparés de ceux de ses Affiliés et de n'importe quelle partie constitutive; pourvu que, cependant, ses actifs puissent être inclus dans les comptes annuels consolidés de ses Affiliés; à condition que (i) la notation appropriée soit faite dans ces comptes annuels consolidés pour indiquer la différence de la Société et ses Affiliés et pour indiquer que les actifs et le crédit ne sont pas disponibles en vue de satisfaire les dettes et autres obligations de ses Affiliés ou de toute autre personne et (ii) que ces actifs soient énumérés sur le propre bilan séparé de la Société;

(i) remplira ses propres déclarations d'impôt;

(j) payera ses propres dettes (en ce compris, le cas échéant, le personnel commun, charges d'exploitation) de ses propres fonds et actifs quand elles arriveront à échéance;

(k) respectera toutes les formalités sociales nécessaires et raisonnables pour maintenir son indépendance;

(l) n'aura aucun endettement autre que (i) les obligations en vertu d'un Accord de Financement pour acquérir les Capitaux d'Entreprises ou (ii) les obligations dont les recettes nettes sont utilisées simultanément pour repayer cent pour cent (100%) du montant principal de, et tous les intérêts courus mais non versés, et tous les autres montants dus en relation avec, tout Accord de Financement;

(m) sauf si un Accord de Financement l'envisage, n'assumera ni ne garantira ou deviendra redevable des dettes de tout Affilié ou ne se portera pas garant, ni ne mettra ses actifs ou ses crédits à disposition pour satisfaire les obligations de tout Affilié;

(n) sauf si un Accord de Financement l'envisage, n'acquerra pas d'obligations, d'actions ou de titres de ses Associés ou Affiliés;

(o) affectera de manière juste et raisonnable les dépenses communes, le cas échéant, en ce compris, sans limitation, les bureaux communs, les services prestes par un employé d'un Affilié et utilisera un papier à entête différent, des factures et des chèques portant son propre nom;

(p) sauf en vertu de tout Accord de Financement, ne gagera pas ses actifs en faveur d'une autre Personne;

(q) sera indépendante, et s'identifiera comme une entité séparée et distincte sous son nom propre et non comme une division ou partie de toute autre Personne;

(r) sauf si un Accord de Financement l'envisage, n'accordera pas d'emprunt ou d'avances à une Personne;

(s) n'identifiera pas ses Associés ou tout Affilié de ses Associés comme faisant partie d'elle ou comme une de ses divisions;

(t) sauf pour des apports en capital ou distributions permis par les termes et conditions de ces Statuts et correctement reflétés dans les livres et registres de la Société, ne conclura pas ou ne sera pas partie d'une transaction avec ses Associés ou Affiliés sauf pour ses opérations courantes et à des conditions intrinsèquement justes et qui ne sont pas moins favorables en substance dans l'ensemble que celles qu'elle aurait obtenues dans une transaction comparable dans des conditions normales avec un tiers;

- (u) versera les salaires de ses propres employés (le cas échéant) de ses propres fonds;
- (v) sauf si un Accord de Financement l'envisage, n'achètera pas et ne conservera de preuve d'endettement émise par un de ses Associés (autre que des espèces ou des titres ayant valeur d'investissement.)»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5.7., 5.8., 5.10., 10., 12.4., 13.7., 13.8., 16.4., 16.7., 17.1., 17.3., 17.4. et 18.4. des Statuts de la Société de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

«5.7. Rachat par la Société - La Société peut racheter ses propres Parts pourvu que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour procéder à une distribution conformément à l'article 17.3. des Statuts ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

5.8. Rachat obligatoire des PESC par la Société - Dans les limites prévues par la Loi, la Société doit racheter tous (et non pas certains seulement) les PESC émis et en existence au plus tôt le (i) 31 décembre 2028 ou (ii) lors de la survenance ou la continuation d'un Évènement de Défaut.

5.10. Montant payable au(x) Associé(s) PESC suite au rachat - Le(s) Associé(s) PESC, en rémunération du rachat de leurs PESC par la Société en vertu de l'article 5.8. ou 5.9. de ces statuts a/ont le droit de recevoir un montant égal à la somme de:

- (a) le Montant d'Investissement PESC; et
- (b) le Coupon PESC; moins
- (c) tous dividendes déclarés mais non encore payés au(x) Associé(s) PESC à la date à laquelle les PESC sont rachetés ou acquis par la Société en vertu de l'article 5.8. ou l'article 5.9. de ces statuts.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances (i) par la signature individuelle d'un gérant de la Société, s'il y a un seul gérant et (ii) si plusieurs gérants ont été nommés, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B de la Société, ou (iii), le cas échéant, par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

12.4. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels au nombre de Parts détenues par celui-ci. Chaque Part donne droit à un vote.

13.7. Pour ce qui concerne le calcul des exigences du quorum telles qu'exposées par la Loi, une Part et un PESC confèrent les mêmes droits.

13.8. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social, cependant une modification de l'article 3. (objet social) et/ ou une modification du présent article 13.8. nécessite le consentement unanime de tous les Associés.

16.4. Coupons. Chaque année sociale, à partir du profit légalement distribuable reflété par les comptes annuels de la Société adoptés par l'assemblée générale des Associés et sujet à toute distribution prioritaire selon l'article 16.6. des présents Statuts, le solde du Compte de Profits PESC sera payé aux Associés PESC comme un dividende, calculé comme suit:

- (a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC (tenant compte de la réduction du fait d'avances sur paiement de dividendes faits à l'Associé PESC);
- (b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé PESC: le solde du Compte de Profits PESC déterminé sur la présomption que le jour calendrier immédiatement précédant la Fin de Période PESC prévue pour le PESC est la date de clôture de l'année sociale.

Art. 16.7. Définitions. Les termes capitalisés suivants utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Affilié signifie, concernant toute Personne, toute autre Personne directement ou indirectement Contrôlant ou Contrôlée ou sous Contrôle commun avec cette Personne ou toute Personne qui a un lien familial direct, par le sang, un mariage ou d'une autre manière avec cette Personne.

Dettes Bancaires signifie toutes les lignes de crédit que la Sociétés souscrites par la Société, en qualité d'emprunteur, avec une institution financière, en qualité de prêteur.

Montant de dette bancaire signifie le montant total du principal augmenté des intérêts non encore payés sous la Dette Bancaire.

Jour ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de commencement signifie le 3 juin 2008.

Contrôle signifie soit (a) la détention de quarante-neuf pour cent (49%) ou plus des intérêts bénéficiaires ou économiques ou des droits de vote de l'Entité appropriée ou (b) la possession, directe ou indirecte, du pouvoir d'orienter ou de provoquer l'orientation de la gestion ou des politiques de la Personne contrôlée.

Entité signifie toute société en nom collectif, société en commandite, société à responsabilité limitée ou société anonyme, société de capitaux, joint venture, trust, fiduciaire, coopérative ou association.

Événement de Défaut signifie:

(a) un bénéficiaire de charges qui prend possession de, ou liquidateur, gestionnaire, curateur, curateur administratif fidéicommissaire, ou agent similaire nommé, l'intégralité ou une part substantielle des actifs de la Société;

(b) la Société dans l'incapacité ou admettant son incapacité de payer ses dettes légales à maturité, ou qui convoque une assemblée ou se prépare à conclure un arrangement ou un concordat ou une assignation générale en faveur de ses créanciers ou qui est reconnue en faillite ou insolvable; et

(c) la Société qui cesse d'exercer ou qui suspend ou menace de cesser d'exercer ou de suspendre son activité ou la confiscation ou l'expropriation d'une partie substantielle des actifs ou de l'activité de la Société.

Accord de Financement signifie tout contrat de prêt en vertu duquel les prêts sont prolongés en vue de financer l'acquisition des Capitaux d'Entreprise, qui, à condition que ces prêts soient (i) garantis par tous les Associés de la Société et (ii) garantis par entre autres choses (a) le terme Accord de Financement comprendra toute garantie liée par la Société des obligations d'un Affilié de la Société en vertu de ce contrat de prêt et tout gage par la Société des Capitaux d'Entreprise pour garantir les obligations de la Société en vertu de ce contrat de prêt.

Compte de Réserve Légale a le sens précisé à l'article 17.1.

Montant Minimum Taxable Requis signifie le montant minimum de bénéfice devant être reporté par la Société au Luxembourg comme revenu taxable de l'Investissement PESC, calculé comme le produit de (a) la Marge, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement PESC durant la Période de Coupon PESC relevante et (c) une fraction, où le numérateur est l'actuel nombre de jours dans la Période de Coupon PESC relevante et le dénominateur est 365.

Coupon PESC signifie, en rapport avec toute Période de Coupon PESC, un montant calculé comme le produit de (a) le Taux du Coupon PESC et, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement PESC durant cette Période de Coupon PESC relevante.

Période de Coupon PESC signifie la période:

(a) commençant à (et comprenant) la Date de Commencement ou une Fin de Période PESC;

(b) finissant à (mais sans comprendre) la Fin de Période PESC, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC.

Taux du Coupon PESC signifie une fraction, exprimée en pourcentage, le numérateur correspondant à tous les revenus (incluant intérêts et gains), net de taxes, dérivés par la Société des Investissement PESC pour la Période de Coupon PESC relevante, moins le Montant Minimum Taxable Requis pour cette Période de Coupon PESC et moins les dépenses de la Société affectable à ces Périodes de Coupon PESC, et le dénominateur correspondant à la moyenne du Montant de l'Investissement PESC durant la Période de Coupon PESC relevante.

Investissement PESC signifie toutes créances et tous actifs acquis par la Société avec les produits de l'émission de PESC (incluant les distributions de primes d'émissions), incluant le réinvestissement de revenus et gains issus de tels créances et actifs.

Montant de l'Investissement PESC signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC multipliée par le nombre de PESC;

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC; et

(c) par rapport à chaque exercice social, les montants qui n'ont pas été pleinement affectés au Compte de Profits PESC en raison de profits insuffisants lors d'exercices sociaux précédents ou qui ont été affectés au Compte de Profits PESC mais retirés du fait d'affectation à des pertes.

Fin de Période PESC signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.8.;

(b) chaque date de rachat des PESC par la Société conformément à l'article 5.8. et l'article 5.9.;

ou si telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Fin de Période PESC finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC a le sens précisé à l'article 17.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Ordinaires a le sens précisé à l'article 5.5.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC a le sens précisé à l'article 5.4.

Personne signifie une personne physique ou une entité.

Comptes de Profits signifie le Compte Profits PESC et le Compte Général de Profits.

Marge signifie 1/8 % sauf si autrement déterminé par le conseil de gérance de la Société.

Montant Total Net disponible pour des Distributeurs ou **TNED** a le sens précisé à l'article 17.3.

L'Entreprise signifie le concept décrit à l'article 3.

Les Capitaux d'Entreprise signifient les intérêts sous des prêts bancaires ou des participations acquises par la Société au moyen de tout Accord Financier.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non (associés signifiant Associés PESC ou/et Associés Ordinaires) nommés par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) qui déterminera leur nom-

bre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par une résolution de(s) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.3. Tous les actifs restant après paiement de toutes les dettes de la Société devront être répartis comme suit:

(a) premièrement, aux Associés PESC, le Montant d'Investissement PESC, où le solde du Compte de Profits PESC est déterminé sur la présomption que le jour calendrier précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 17.1. est la fin de l'année sociale;

(b) deuxièmement, aux Associés Ordinaires.

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société relativement aux Parts qu'elle détient.

17.4. Après que la liquidation ait été terminée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la Loi par la personne désignée pour cette mission dans la résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) prononçant la dissolution de la Société. Si l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 17.2. des Statuts de la Société.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 12. qui aura la teneur suivante:

« **Art. 12. Gestion.** Le gérant, ou le Conseil, tiendra les comptes de la Société, les livres et les enregistrements de telle sorte qu'il ne soit pas coûteux, ni ardu de séparer, de vérifier ou d'identifier les comptes individuels de la Société, ses livres et ses enregistrements de ceux de toute autre Personne au cas par cas, en toute matière.»

Dixième résolution

L'Associé Unique décide de renuméroter l'existant article 16.7. en un nouvel article 17. (à savoir «Art. 17. Définitions»).

Onzième résolution

L'Associé Unique décide, en conséquence des amendements précédents, de procéder à la refonte totale des Statuts de la Société qui auront désormais la forme suivante:

«I. Dénomination - siège social - objet- durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Credit Co-Invest II" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil. Lorsque le gérant unique ou le conseil estime(nt) que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 Les objets de la Société seront strictement limités à (et depuis sa constitution la Société ne s'est engagée dans aucune activité autre que):

3.1.1 l'acquisition, l'entretien, la possession, la détention, la vente, la cession, le financement ou autre activité qui se rapporte aux Capitaux d'Entreprise;

3.1.2 l'exécution, la livraison et la réalisation de la documentation relative à tout Accord de Financement; et

3.1.3 toutes les actions ou activités autorisées en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg qui sont nécessaires ou accessoires.

3.2. Nonobstant toute disposition contraire aux présents Statuts ou toute disposition de la Loi, la Société:

(a) sera organisée uniquement pour les buts mentionnés à l'article 3.1.;

(b) ne s'engagera pas, directement ou indirectement, dans une affaire sans rapport avec les objets mentionnés à l'article 3.1.;

(c) n'aura pas d'autres actifs que les Capitaux d'Entreprise et la propriété personnelle accessoire nécessaire pour s'engager dans l'Entreprise ou autrement autorisés par un Accord de Financement;

(d) dans la plus large mesure permise par loi, ne s'engagera pas dans, ne recherchera ou ne consentira à toute dissolution, liquidation, consolidation ou fusion, entièrement ou partiellement, de la Société;

(e) ne manquera pas de corriger tout malentendu connu concernant l'identité séparée de la Société;

(f) détiendra ses capitaux en son propre nom;

(g) mènera ses affaires pour son propre compte et ne permettra pas que son nom, identité ou type d'entité soient modifiés;

(h) conservera tous ses livres, enregistrements, comptes annuels et relevés bancaires séparés de ceux de ses Affiliés et de n'importe quelle partie constitutive; pourvu que, cependant, ses actifs puissent être inclus dans les comptes annuels consolidés de ses Affiliés; à condition que (i) la notation appropriée soit faite dans ces comptes annuels consolidés pour indiquer la différence de la Société et ses Affiliés et pour indiquer que les actifs et le crédit ne sont pas disponibles en vue de satisfaire les dettes et autres obligations de ses Affiliés ou de toute autre personne et (ii) que ces actifs soient énumérés sur le propre bilan séparé de la Société;

(i) remplira ses propres déclarations d'impôt;

(j) payera ses propres dettes (en ce compris, le cas échéant, le personnel commun, charges d'exploitation) de ses propres fonds et actifs quand elles arriveront à échéance;

(k) respectera toutes les formalités sociales nécessaires et raisonnables pour maintenir son indépendance;

(l) n'aura aucun endettement autre que (i) les obligations en vertu d'un Accord de Financement pour acquérir les Capitaux d'Entreprises ou (ii) les obligations dont les recettes nettes sont utilisées simultanément pour repayer cent pour cent (100%) du montant principal de, et tous les intérêts courus mais non versés, et tous les autres montants dus en relation avec, tout Accord de Financement;

(m) sauf si un Accord de Financement l'envisage, n'assumera ni ne garantira ou deviendra redevable des dettes de tout Affilié ou ne se portera pas garant, ni ne mettra ses actifs ou ses crédits à disposition pour satisfaire les obligations de tout Affilié;

(n) sauf si un Accord de Financement l'envisage, n'acquerra pas d'obligations, d'actions ou de titres de ses Associés ou Affiliés;

(o) affectera de manière juste et raisonnable les dépenses communes, le cas échéant, en ce compris, sans limitation, les bureaux communs, les services prestés par un employé d'un Affilié et utilisera un papier à entête différent, des factures et des chèques portant son propre nom;

(p) sauf en vertu de tout Accord de Financement, ne gagera pas ses actifs en faveur d'une autre Personne;

(q) sera indépendante, et s'identifiera comme une entité séparée et distincte sous son nom propre et non comme une division ou partie de toute autre Personne;

(r) sauf si un Accord de Financement l'envisage, n'accordera pas d'emprunt ou d'avances à une Personne;

(s) n'identifiera pas ses Associés ou tout Affilié de ses Associés comme faisant partie d'elle ou comme une de ses divisions;

(t) sauf pour des apports en capital ou distributions permis par les termes et conditions de ces Statuts et correctement reflétés dans les livres et registres de la Société, ne conclura pas ou ne sera pas partie d'une transaction avec ses Associés ou Affiliés sauf pour ses opérations courantes et à des conditions intrinsèquement justes et qui ne sont pas moins favorables en substance dans l'ensemble que celles qu'elle aurait obtenues dans une transaction comparable dans des conditions normales avec un tiers;

(u) versera les salaires de ses propres employés (le cas échéant) de ses propres fonds;

(v) sauf si un Accord de Financement l'envisage, n'achètera pas et ne conservera de preuve d'endettement émise par un de ses Associés (autre que des espèces ou des titres ayant valeur d'investissement).

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital - parts sociales

5.1. Le capital social est représenté par dix mille (10.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative avec valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune (les Parts Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Chaque détenteur de Part(s) Ordinaire(s) est ci-après individuellement défini comme un Associé Ordinaire et collectivement comme les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social est aussi représenté par dix mille (10.000) certificats de parts privilégiées sous forme nominative avec valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune (les PESCes et ensemble avec les Parts Ordinaires, les Parts), lesquels sont rachetables conformément aux Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCes est/sont ci-après individuelle-

ment définis comme un Associé PESC et collectivement comme des Associés PESC. Le(s) Associé(s) Ordinaires et le(s) Associés PESC sont ci-après définis collectivement comme les Associés.

5.3. Le capital social s'élève ainsi dans son entièreté à la somme de vingt-mille Livres Sterling (GBP 20.000).

5.4. La Société doit maintenir un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Ordinaires (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Ordinaires) en Livres Sterling (GBP), et doit être inscrit dans un tel compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les Parts Ordinaires. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la Société librement distribuables. Toute distribution d'une telle réserve sera sujette à la présence de fonds suffisants pour y procéder.

5.5 La Société doit maintenir un compte de réserve de prime d'émission pour les PESC (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PESC) en Livres Sterling (GBP), et doit être inscrit dans un tel compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les PESC. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la Société librement distribuables. Toute distribution d'une telle réserve sera sujette à la présence de fonds suffisants pour y procéder.

5.6. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique, ou le cas échéant par une décision de l'assemblée générale des Associés, composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.7. Rachat par la Société - La Société peut racheter ses propres Parts pourvu que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour procéder à une distribution conformément à l'article 18.3. des Statuts ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

5.8. Rachat obligatoire des PESC par la Société - Dans les limites prévues par la Loi, la Société doit racheter tous (et non pas certains seulement) les PESC émis et en existence au plus tôt le (i) 31 décembre 2028 ou (ii) ou lors de la survenance ou la continuation d'un Évènement de Défaut.

5.9. Rachat optionnel des PESC par la Société - Sous réserve de l'article 5.7. de ces Statuts, la Société peut racheter les PESC en délivrant au moins six (6) jours calendaires à l'avance une notification écrite à chaque Associé PESC, mentionnant la date de rachat proposée (laquelle doit être un Jour Ouvrable) et le montant du rachat incluant les détails raisonnables de calcul tels que requis par l'article 5.7. de ces Statuts (le cas échéant).

5.10. Montant payable au(x) Associé(s) PESC suite au rachat - Le(s) Associé(s) PESC, en rémunération du rachat de leurs PESC par la Société en vertu de l'article 5.8. ou l'article 5.9. de ces statuts a/ont le droit de recevoir un montant égal à la somme de:

(a) le Montant d'Investissement PESC; et

(b) le Coupon PESC; moins

(c) tous dividendes déclarés mais non encore payés au(x) Associé(s) PESC à la date à laquelle les PESC sont rachetés ou acquis par la Société en vertu de l'article 5.8. ou l'article 5.9. de ces statuts.

Art. 6. Parts Ordinaires et PESC.

6.1. Vis-à-vis de la Société, les Parts sont indivisibles, dès lors qu'un seul propriétaire est admis par Part. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les Parts sont librement cessibles entre Associés, donc entre Associés PESC et Associés Ordinaires, ou, s'il n'y a pas plus d'un Associé dans la Société (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux), aux tiers.

Lorsqu'il y a plusieurs Associés, la cession de Parts soit aux Associés non-Ordinaires et/ou aux Associés non-PESC est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de Parts n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

6.3. Un registre des Associés est tenu au siège social conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Le conseil de gérance.

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance nommé par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil) composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été parfaitement informés et avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du Conseil de la Société peut également renoncer à la convocation à une réunion, par écrit, soit en original, par télégramme, télex, fax ou email.

9.4. Tout gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

9.7. En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution unique et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances (i) par la signature individuelle d'un gérant de la Société, s'il y a un seul gérant et (ii) si plusieurs gérants ont été nommés, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B de la Société, ou (iii), le cas échéant, par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 12. Gérance. Le gérant, ou le Conseil, tiendra les comptes de la Société, les livres et les enregistrements de telle sorte qu'il ne soit pas coûteux, ni ardu de séparer, de vérifier ou d'identifier les comptes individuels de la Société, ses livres et ses enregistrements de ceux de toute autre Personne au cas par cas, en toute matière.

IV. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires**Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.**

13.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l' (les) Assemblée(s) Générale (s)) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires).

13.2. Dans le cas où les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les associés expriment leur vote en signant les Résolutions Circulaires sur une ou plusieurs copies, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

13.3. Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

13.4. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels au nombre de Parts détenues par celui-ci. Chaque Part donne droit à un vote.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

14.1. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

14.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

14.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

14.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

14.5. Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

14.6. Les résolutions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.7 Pour ce qui concerne le calcul des exigences du quorum telles qu'exposées par la Loi, une Part et un PESC confèrent les mêmes droits.

14.8. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social, cependant une modification de l'article 3. (objet social) et/ ou une modification du présent article 14.8. nécessite le consentement unanime de tous les Associés.

14.9. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.

15.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

15.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Réviseur d'entreprises.

16.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

16.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 17. Affectation des Bénéfices et Pertes.

17.1. Général - La Société devra maintenir:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits de PESC (le Compte de Profits PESC); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PESC), qui seront tous en Livres Sterling (GBP).

17.2. Répartition des Pertes - Les pertes reprises dans le compte des bénéfices et des pertes, telle qu'adopté par l'assemblée générale des Associés, devront être affectées de la manière suivante:

- (a) premièrement, sur le Compte Général de Profits, dans la mesure où ce compte présente un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant après l'opération prévue par le paragraphe (a) sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits PESC dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et
- (c) troisièmement, le solde restant après les opérations prévues par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté sur le Compte Général de Profits.

17.3. Répartition des Bénéfices - Chaque exercice social, la totalité des bénéfices à affecter conformément à la loi telle que mentionnée dans les comptes annuels de la Société, pour clarification, en incluant les Coupons PESC doit:

(a) premièrement, être majoré du montant des Coupons PESC pour les précédentes Périodes de Coupons PESC qui n'ont pas été distribués; et

(b) par la suite, le total de ces sommes (le Montant Total Net disponible pour des Distributeurs ou TNED) sera affecté aux Comptes de Profits dont il est question à l'article 17.1. des présents Statuts dans l'ordre suivant:

(i) premièrement, un montant correspondant à 5 % des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social de la Société;

(ii) deuxièmement, pour n'importe quelle année sociale, les montants équivalents aux Coupons PESC qui n'auront pas été pleinement affectés au Compte de Profits de PESC, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, seront affectés au Compte de Profits PESC;

(iii) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, les Coupons PESC qui auront été affectés au Compte de Profits PESC et qui auront par après été retirés de ce compte en raison d'affectation de pertes conformément à l'article 18.2. des présents Statuts lors d'un exercice social ultérieur, seront affectés au Compte de Profits PESC;

(iv) quatrièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant équivalent aux Coupons PESC sera, pour l'exercice concernée, affecté au Compte de Profits PESC; et

(v) finalement, le solde du bénéfice restant après l'accomplissement des opérations décrites aux alinéas (i) à (iv) inclusivement sera affecté au Compte Général de Profits.

17.4. Coupons - Chaque année sociale, à partir du profit légalement distribuable reflété par les comptes annuels de la Société adoptés par l'assemblée générale des Associés et sujet à toute distribution prioritaire selon l'article 18.6. des présents Statuts, le solde du Compte de Profits PESC sera payé aux Associés PESC comme un dividende, calculé comme suit:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC (tenant compte de la réduction du fait d'avances sur paiement de dividendes faits à l'Associé PESC);

(b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé PESC: le solde du Compte de Profits PESC déterminé sur la présomption que le jour calendrier immédiatement précédant la Fin de Période PESC prévue pour le PESC est la date de clôture de l'année sociale.

17.5. Toute distribution sur les Comptes de Profits qui n'est pas prévue par 17.4. des présents Statuts peut seulement être faite aux Associés (comprenant les Associés PESC et les Associés Ordinaires) suite à une résolution de l'associé unique ou suite à une résolution unanime de l'assemblée générale des associés de la Société où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu, pour autant que de besoin, que les Associés PESC ne seront en droit de recevoir que les seules distributions effectuées à partir du Compte de Profits PESC.

17.6. Dividendes Intérimaires - Des dividendes intérimaires peuvent être versés, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des états comptables intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces états comptables indiquent que ses profits disponibles et d'autres réserves sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentée des bénéfices reportés et des réserves disponibles, mais diminué des pertes reportées et sommes à allouer en réserve;

(iii) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date de ces états comptables intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 18. Définitions. Les termes capitalisés suivants utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Affilié signifie, concernant toute Personne, toute autre Personne directement ou indirectement Contrôlant ou Contrôlée ou sous Contrôle commun avec cette Personne ou toute Personne qui a un lien familial direct, par le sang, un mariage ou d'une autre manière avec cette Personne.

Dette Bancaire signifie toutes les lignes de crédit que la Sociétés souscrites par la Société, en qualité d'emprunteur, avec une institution financière, en qualité de prêteur.

Montant de dette bancaire signifie le montant total du principal augmenté des intérêts non encore payés sous la Dette Bancaire.

Jour ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de commencement signifie le 3 juin 2008.

Contrôle signifie soit (a) la détention de quarante-neuf pour cent (49%) ou plus des intérêts bénéficiaires ou économiques ou des droits de vote de l'Entité appropriée ou (b) la possession, directe ou indirecte, du pouvoir d'orienter ou de provoquer l'orientation de la gestion ou des politiques de la Personne contrôlée.

Entité signifie toute société en nom collectif, société en commandite, société à responsabilité limitée ou société anonyme, société de capitaux, joint venture, trust, fiduciaire, coopérative ou association.

Événement de Défaut signifie:

(a) un bénéficiaire de charges qui prend possession de, ou liquidateur, gestionnaire, curateur, curateur administratif fidéicommissaire, ou agent similaire nommé, l'intégralité ou une part substantielle des actifs de la Société;

(b) la Société dans l'incapacité ou admettant son incapacité de payer ses dettes légales à maturité, ou qui convoque une assemblée ou se prépare à conclure un arrangement ou un concordat ou une assignation générale en faveur de ces créanciers ou qui est reconnue en faillite ou insolvable; et

(c) la Société qui cesse d'exercer ou qui suspend ou menace de cesser d'exercer ou de suspendre son activité ou la confiscation ou l'expropriation d'une partie substantielle des actifs ou de l'activité de la Société.

Accord de Financement signifie tout contrat de prêt en vertu duquel les prêts sont prolongés en vue de financer l'acquisition des Capitaux d'Entreprise, qui, à condition que ces prêts soient (i) garantis par tous les Associés de la Société et (ii) garantis par entre autres choses (a) le terme Accord de Financement comprendra toute garantie liée par la Société des obligations d'un Affilé de la Société en vertu de ce contrat de prêt et tout gage par la Société des Capitaux d'Entreprise pour garantir les obligations de la Société en vertu de ce contrat de prêt.

Compte de Réserve Légale a le sens précisé à l'article 17.1.

Montant Minimum Taxable Requis signifie le montant minimum de bénéfice devant être reporté par la Société au Luxembourg comme revenu taxable de l'Investissement PESC, calculé comme le produit de (a) la Marge, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement PESC durant la Période de Coupon PESC relevante et (c) une fraction, où le numérateur est l'actuel nombre de jours dans la Période de Coupon PESC relevante et le dénominateur est 365.

Coupon PESC signifie, en rapport avec toute Période de Coupon PESC, un montant calculé comme le produit de (a) le Taux du Coupon PESC et, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement PESC durant cette Période de Coupon PESC relevante.

Période de Coupon PESC signifie la période:

- (a) commençant à (et comprenant) la Date de Commencement ou une Fin de Période PESC;
- (b) finissant à (mais sans comprendre) la Fin de Période PESC, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC.

Taux du Coupon PESC signifie une fraction, exprimée en pourcentage, le numérateur correspondant à tous les revenus (incluant intérêts et gains), net de taxes, dérivés par la Société des Investissement PESCs pour la Période de Coupon PESC relevante, moins le Montant Minimum Taxable Requis pour cette Période de Coupon PESC et moins les dépenses de la Société affectable à ces Périodes de Coupon PESC, et le dénominateur correspondant à la moyenne du Montant de l'Investissement PESC durant la Période de Coupon PESC relevante.

Investissement PESC signifie toutes créances et tous actifs acquis par la Société avec les produits de l'émission de PESCs (incluant les distributions de primes d'émissions), incluant le réinvestissement de revenus et gains issus de tels créances et actifs.

Montant de l'Investissement PESC signifie la somme de:

- (a) la valeur nominale de chaque PESC multipliée par le nombre de PESCs;
- (b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC; et
- (c) par rapport à chaque exercice social, les montants qui n'ont pas été pleinement affectés au Compte de Profits PESC en raison de profits insuffisants lors d'exercices sociaux précédents ou qui ont été affectés au Compte de Profits PESC mais retirés du fait d'affectation à des pertes.

Fin de Période PESC signifie:

- (a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.8.;
 - (b) chaque date de rachat des PESCs par la Société conformément à l'article 5.8. et l'article 5.9.;
- ou si telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Fin de Période PESC finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC a le sens précisé à l'article 17.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Ordinaires a le sens précisé à l'article 5.5.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC a le sens précisé à l'article 5.4.

Personne signifie une personne physique ou une entité.

Comptes de Profits signifie le Compte Profits PESC et le Compte Général de Profits.

Marge signifie 1/8 % sauf si autrement déterminé par le conseil de gérance de la Société.

Montant Total Net disponible pour des Distributeurs ou **TNED** a le sens précisé à l'article 17.3.

L'Entreprise signifie le concept décrit à l'article 3.

Les Capitaux d'Entreprise signifient les intérêts sous des prêts bancaires ou des participations acquises par la Société au moyen de tout Accord Financier.

VI. Dissolution - liquidation

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non (associés signifiant Associés PESC ou/et Associés Ordinaires) nommés par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) qui déterminera leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par une résolution de(s) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

19.2. Tous les actifs restant après paiement de toutes les dettes de la Société devront être répartis comme suit:

(a) premièrement, aux Associés PESC, le Montant d'Investissement PESC, où le solde du Compte de Profits PESC est déterminé sur la présomption que le jour calendrier précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 19.1. est la fin de l'année sociale;

(b) deuxièmement, aux Associés Ordinaires.

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société relativement aux Parts qu'elle détient.

19.3. Après que la liquidation ait été terminée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la Loi par la personne désignée pour cette mission dans la résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) prononçant la dissolution de la Société. Si l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

VII. Dispositions générales

20.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

20.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

20.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. En cas de résolutions circulaires, les signatures peuvent être apportées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

20.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à € 11.500.

Exonération du droit d'apport

Puisque l'apport en nature consiste dans l'ensemble des actifs et passifs de Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited, une société constituée dans l'Union Européenne à une autre société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Trunkwald, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2008. Relation: LAC / 2008 / 25020. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008114933/212/1527.

(080133590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Airglow S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.080.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114938/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12485. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

**Vodafone Roaming Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Vodafone Broadview S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 125.883.

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of August,
before the undersigned Maître Martine Schaeffer notaire, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B number 79.256; here represented by Catherine WILLEMYNS, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given on August 19th, 2008.

Such proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notaire, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of Vodafone Broadview S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 125.883 incorporated pursuant to a deed received by the notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, residing at the time in Luxembourg, on 22 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 June 2007, number 1068. The articles of association have not been amended (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, then deliberated upon the following agenda:

Agenda

1. Modification of the Company's name into "Vodafone Roaming Services S.à r.l.";
2. Subsequent amendment of Article 4 of the articles of association of the Company;
3. Amendment of the corporate object of the Company to:

"The purpose of this Company is to provide telecommunications roaming services.

In carrying out this activity, the Company will provide commercial and technical arrangements required between mobile telecommunications operators (including virtual network operators), to facilitate the hosting of a customer of one operator on the network of another when that customer uses a mobile telecommunications device outside their home network. The services may also include but are not limited to centralised signalling, data clearing and any other ancillary services that may be associated with a roaming service provider.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are directly or indirectly related to its purposes."

4. Subsequent amendment of Article 2 of the articles of association of the Company;
5. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requires the undersigned notaire to record the following resolutions:

First resolution:

The sole member decides to modify the Company's name from "Vodafone Broadview S.à r.l." to "Vodafone Roaming Services S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, Article 4 of the Articles of Association is amended and shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company shall be called "Vodafone Roaming Services S.à r.l."

Third resolution:

The sole member resolves to modify Article 2 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of this Company is to provide telecommunications roaming services.

In carrying out this activity, the Company will provide commercial and technical arrangements required between mobile telecommunications operators (including virtual network operators), to facilitate the hosting of a customer of one operator on the network of another when that customer uses a mobile telecommunications device outside their home network. The services may also include but are not limited to centralised signalling, data clearing and any other ancillary services that may be associated with a roaming service provider.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are directly or indirectly related to its purposes."

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notaire who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version. Upon request of the appearing person, if there is conflict between the English and the French text, the English version shall prevail.

The notaire has read this document to the person appearing, who is known to the notaire by surname, first name, civil status and residence. Such person signed this deed in the presence of the notaire.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingtième jour du mois d'août,
par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous la Section B, numéro 79.256,

ici représentée par Catherine WILLEMYS, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 19 août 2008

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul associé de Vodafone Broadview S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 125883, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juin 2007, numéro 1068. Les statuts n'ont pas été modifiés (ci après la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en "Vodafone Roaming Services S.à r.l.";
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Modification de l'objet social de la Société en:

«La Société a pour objet de fournir des services de réseaux de télécommunications.

Dans la mise en oeuvre de cette activité, la Société fournira des arrangements commerciaux et techniques requis entre les opérateurs de télécommunications mobiles (incluant les opérateurs de réseaux virtuels), afin de faciliter l'accueil du client d'un opérateur sur le réseau d'un autre opérateur lorsque ce client utilisera un dispositif de télécommunication mobile autre que son propre réseau. Les services peuvent également inclure mais ne se limitent pas à la centralisation de la signalisation, l'effacement des données ainsi que tout autre service qui peut être lié à la fourniture d'un service de réseau.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

4. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
5. Divers.

Après avoir passé en revue les différents points à l'ordre du jour, la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "Vodafone Broadview S.à r.l." en "Vodafone Roaming Services S.à r.l.".

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prendra la dénomination de «Vodafone Roaming Services S.à r.l.».

Troisième résolution:

L'associé unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«**Art. 2.** La Société a pour objet de fournir des services de réseaux de télécommunications.

Dans la mise en oeuvre de cette activité, la Société fournira des arrangements commerciaux et techniques requis entre les opérateurs de télécommunications mobiles (incluant les opérateurs de réseaux virtuels), afin de faciliter l'accueil du client d'un opérateur sur le réseau d'un autre opérateur lorsque ce client utilisera un dispositif de télécommunication mobile autre que son propre réseau. Les services peuvent également inclure mais ne se limitent pas à la centralisation de la signalisation, l'effacement des données ainsi que tout autre service qui peut être lié à la fourniture d'un service de réseau.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le notaire a lu ce document au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte en la présence du notaire.

Signé: C. Willemyns et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2008. LAC/2008/35259. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008114877/5770/131.

(080133330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

64 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.658.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2008

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et de Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. L'Assemblée accepte également la démission en tant que Commissaire aux comptes de ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 11, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (I), Madame Valérie Wesquy, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, née le 6 mars 1968 à Mont-Saint-Martin (F), Monsieur Roberto De Luca, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, né le 13 avril 1973 à Luxembourg. Global Trust Advisors S.A., ayant son siège social 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg est nommé nouveau Commissaire aux comptes.

3. L'Assemblée d

écide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114266/5387/31.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Hexagone Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8821 Koetschette, 8B, Zone Industrielle de Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 105.061.

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A COMPARU:

Monsieur Roger CORNET, décorateur-paysagiste, né à Auderghem (Belgique) le 18 juillet 1950, demeurant à B-6860 Assenois Léglise, 16, rue de la Gaume.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "HEXAGONE LUX S.à r.l.", avec siège social à L-4965 Clemency, 14, rue de Selange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 295 du 2 avril 2005,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 105.061.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Roger CORNET, prénommé.

III.- Monsieur Roger CORNET, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-4965 Clemency, 14, rue de Selange à L-8821 Koetschette, Zone Industrielle de Riesenhaff, 8B, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Koetschette."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- Le comparant élit domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Roger CORNET, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2008, Relation: LAC/2008/35405. — Reçu douze euros. € 12.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 septembre 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008114899/222/39.

(080133676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Patron ES Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.900,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008115667/242/13.

(080133912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.